



Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site internet
de Payzac : www.payzac07.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 OCTOBRE 2023**

Étaient présents :

AUBERT Julien, COULANGE François, FURIC Brigitte, EL BAZAZI Omar, GAIO Christine, PEILLEX Jean-François, GRANCIER Charlotte, MOUTET Nathalie, DUCLOUX Sébastien, ROGIER Olivier

Absents Excusés :

LEYRIS Françoise à PEILLEX Jean-François
ESPERANDIEU Anne procuration à FURIC Brigitte
ROCHE Julien procuration à EL BAZAZI Omar
MATHON Elodie
ADAM Gilles

Secrétaire de séance : Madame MOUTET Nathalie

Ouverture de la séance : 20h30

Approbation du conseil municipal du 12 septembre 2023 :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : décision modificative n° 5 au budget principal : Abondement du compte 2188 pour un montant de 1 382.80 euros

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter une armoire froide ventilée positive afin d'équiper la cuisine de la cantine scolaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépense de fonctionnement :	
Chapitre 023 – virement vers la section d'investissement	+ 1 382.80 €
Dépense de fonctionnement :	
Chapitre 011	
Article 60612 – énergie - électricité	-1 382.80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépense d'investissement	
Opération 113	
Article 2188	+ 1382.80 €
Recette d'investissement	
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	+ 1382.80 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : convention avec le SDEA pour une mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de la voirie :

Pour la commune de Payzac, la rémunération sera calculée comme suit :

Le coefficient de pondération (a) ci-après sert à tenir compte du transfert éventuel de voirie entre la commune et un EPCI. (En l'absence de transfert, ce coefficient est de 1).

Population totale (INSEE)	Linéaire de voirie communale (DGF)	Linéaire de voirie transféré à l'intercommunalité	Linéaire de voirie restant en gestion communale (DGF)
545 habitants	Sans objet : pas de transfert de voirie		

Pondération à appliquer : (a) = 1

La population, éventuellement pondérée, est de 545 habitants

La rémunération annuelle (population pondérée : 545 X 2.75) sera facturée par le SDEA

Elle est soumise à la TVA (20%)

Son montant est de 1 498.75 euros H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De recourir à cette proposition d'assistance technique en matière de voirie
- D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec le SDEA
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Financement et portage du site Natura 2000 des Vallées de la Beaume et de la Drobie

Après en avoir délibéré, la commune de PAYZAC :

s'engage à :

verser à la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie une participation annuelle d'un montant annuel de 1500 € pour la période de 2024-2026 pour le maintien du service biodiversité

autoriser le maire à signer la convention financière correspondante avec la Communauté

inscrire les crédits correspondants aux budgets 2024, 2025 et 2026

Pour : 6

Contre : 2

Abstention : 5

Objet : Modification des statuts du SISPEC des articles 1, 2 et 4:

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

- la demande des communes de Montselgues et de Sainte Marguerite Lafigère d'intégrer le SISPEC pour la compétence alimentation en eau potable ainsi que la compétence assainissement collectif, il donc nécessaire de modifier les articles 1,2 et 4 afin de rajouter ces deux communes.

Il est ensuite donné lecture des statuts modifiés du SISPEC

A la suite de l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

Considérant la délibération du Comité Syndical du SISPEC qui s'est réunie le 3 octobre 2023 à 18h00

Le conseil municipal se prononce favorablement à la modification des statuts du SISPEC en ce qui concerne l'alimentation en eau potable et l'assainissement collectif

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Réunion publique avec le SISPEC pour l'assainissement collectif des Salles.
La plupart des personnes convoquées étaient présentes.
Les techniciens ont répondu à beaucoup de questions.

Fin de la réunion 22h30

Le Maire
F. COULANGE



F. Coulange